



Sélection Alpha Taux

Part AC – ISIN : FR0013102332

Cet OPCVM est géré par TALENCE GESTION

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

OPCVM de classification « Obligations et autres titres de créance libellés en euros », son objectif est d'offrir une performance annuelle nette de frais de gestion supérieure à l'ESTER capitalisé +3 % sur la durée de placement recommandée (3 ans).

La stratégie du fonds est conforme aux dispositions de l'article 6 du Règlement SFDR. Compte tenu de sa stratégie décrite ci-après, aucune approche extra-financière n'est intégrée dans celle-ci.

Pour réaliser son objectif, la stratégie du fonds Sélection Alpha Taux consiste à associer à une sélection rigoureuse des signatures de crédit (via une double analyse qualitative et quantitative), une gestion active de la courbe des taux. Sélection Alpha Taux est un fonds à vocation patrimoniale à moyen terme avec une politique de gestion consistant à sélectionner et investir dans des obligations à moyen et long terme, avec pour objectif de les porter à leur échéance, le portefeuille obligataire ayant donc un faible taux de rotation.

Le fonds est principalement exposé à des titres de taux libellés en euro. L'exposition au risque action n'excède pas 10% de l'actif net. L'exposition au risque de change, soit par des titres libellés dans une autre devise que l'euro, soit par une exposition synthétique à une devise autre que l'euro, doit rester accessoire. L'équipe de gestion, en fonction des anticipations d'évolution des taux d'intérêts, définira l'allocation qu'elle jugera optimale entre titres à taux fixes et titres à taux variables, sur un panel de maturités diverses.

Le FCP investit sur des émetteurs privés, publics (ou assimilés) et souverains. Les titres sélectionnés pourront être « senior » ou « subordonnés » et de diverses maturités. Pour cela, les investissements seront réalisés jusqu'à 100% maximum en titres de catégorie « investissement », et à hauteur de 40% maximum en titres de catégorie spéculative selon l'analyse du gestionnaire financier. Les titres subordonnés de type obligations hybrides financières ou corporates (hors convertibles contingentes) ne pourront dépasser 20% de l'actif net.

La sensibilité du fonds peut varier entre -2 et 8. Le fonds pourra avoir recours à des instruments dérivés ou intégrant des dérivés en vue de couvrir le portefeuille contre les risques de taux, de change et d'actions.

Le FCP peut utiliser des instruments financiers à terme négociés sur des marchés réglementés pour couvrir le portefeuille au risque action, dans la limite d'un engagement maximum de 30% de l'actif.

Le fonds peut être investi en OPC dans la limite de 10% maximum de l'actif net.

Le fonds pourra être exposé au risque de change à hauteur de 10%.

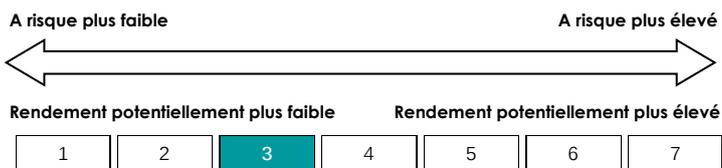
Le fonds ne fait pas l'objet de garantie ou de protection du capital. Le FCP capitalise et/ou distribue ses revenus sur décision de la société de gestion.

Recommandation : ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Le Fonds est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus.

Les demandes de souscription et de rachat reçues sont centralisées le jour d'établissement de la valeur liquidative (J) jusqu'à 12 heures chez le Dépositaire CACEIS Bank, sont exécutées sur la base de la valeur liquidative du jour calculée en J+1 sur les cours de clôture de J, et sont réglées 3 jours après la date de valeur liquidative (Valeur liquidative quotidienne). Pour les souscriptions par apport de titres, voir les modalités à l'article 3 du Règlement du fonds.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



Cette donnée se base sur les résultats passés en matière de volatilité. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée. Le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Pourquoi l'OPCVM est classé dans la catégorie [3] :

Le fonds est classé dans la catégorie 3 en raison de son exposition au marché obligataire.

Risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur :

- Risque lié à la faible liquidité de certains titres : Le fonds investit dans des marchés qui peuvent être affectés par une baisse de la liquidité. Ces conditions de marchés peuvent impacter les prix auxquels le gérant initie ou liquide les positions.
- Risque de crédit : Il représente le risque éventuel de dégradation de la signature de l'émetteur et le risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses remboursements.
- Risque de contrepartie : Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie se trouvant dans l'incapacité de faire face à ses engagements dans le cadre de contrats sur instruments financiers à terme.

Ces risques peuvent induire une baisse du cours des titres concernés et donc de la valeur liquidative de l'OPCVM.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

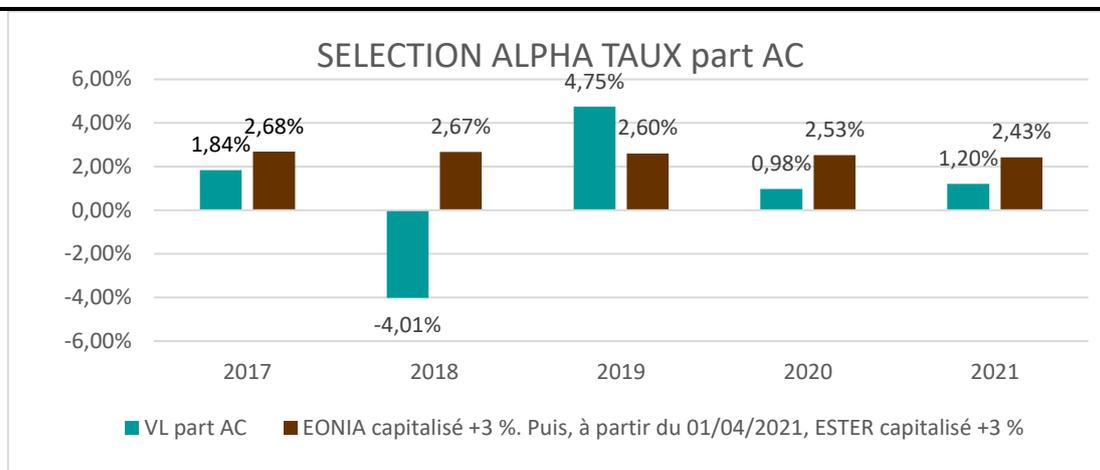
Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	1%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, les frais peuvent être moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0.79%*
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de surperformance	20% TTC maximum de la différence entre la performance du fonds et celle de l'€STER capitalisé +3%** Montant facturé au titre du dernier exercice : 0,01%

* Le pourcentage communiqué - qui intègre les frais de gestion et de fonctionnement ainsi que les commissions de mouvements imputés à l'OPCVM - se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos le 31/03/2022. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'un autre véhicule de gestion collective.

** Première période de cristallisation de la commission de surperformance : du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2023.

PERFORMANCES PASSES



Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures. Elles tiennent compte de l'ensemble des frais et commissions, sauf les éventuels frais d'entrée ou de sortie.

Elles ont été calculées en EURO et s'entendent coupons et dividendes réinvestis pour le fonds.

Indice de référence : €STER (euro short term rate) capitalisé + 3%

Date de création de l'OPCVM : 27/04/2016

Devise de calcul des performances : Euro

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS Bank

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document périodique) : Le porteur peut obtenir plus d'information sur l'OPCVM sur simple demande écrite auprès de TALENCE GESTION - 38, avenue Hoche - 75008 Paris ou sur le site <http://www.talencegestion.fr> ou écrire à contact@talencegestion.fr.

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion. Les informations relatives aux autres catégories de part sont disponibles selon les mêmes modalités.

Fiscalité : Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM.

Les parts de cet OPCVM n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi U.S. Securities Act of 1933. Par conséquent elles ne peuvent être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou au bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S ».

Politique de rémunération : Les détails actualisés de la politique sont disponibles sur le site internet de la société de gestion et sur simple demande écrite auprès de celle-ci.

La responsabilité de TALENCE GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers.

TALENCE GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 01/06/2022.